



Le projet de document du Concile panorthodoxe affirme pour la première fois le caractère obligatoire des jeûnes de Noël, des saints Pierre et Paul et de la Dormition

Parlant aux participants du Concile épiscopal de l'Église orthodoxe russe de la préparation du Concile panorthodoxe, Sa Sainteté le Patriarche Cyrille de Moscou et de toute la Russie s'est arrêtée aux projets de documents du Saint et Grand Concile de l'Église orthodoxe préparés dans le cadre du processus préconciliaire.

Parmi eux, le document « L'importance du jeûne et de son observance aujourd'hui », sur lequel se sont entendus les participants de la Synaxe des Primats des Églises orthodoxes locales, à Chambésy, en janvier 2016, en dehors des représentants des Églises d'Antioche et de Géorgie.

Comme le remarquait le Patriarche Cyrille, dans ce document, qui se présente comme une description détaillée de la doctrine générale et communément admise dans l'Église sur le jeûne, le sens spirituel du carême est développé, tandis que les modalités de son observance dans les conditions actuelles sont énoncées concrètement. « Malgré les rumeurs répandues par les ennemis de l'Église sur une soi-disant annulation des règles du jeûne ou sur leur réduction, le projet de document prescrit clairement d'observer tous les jeûnes institués par l'Église sans exception » a souligné le Primat de l'Église orthodoxe russe.

Bien plus, constate le Patriarche, ce document affirme pour la première fois le caractère obligatoire des jeûnes de Noël des saints Pierre et Paul et de la Dormition qui, contrairement au jeûne de la Sainte Quarantaine, ne sont pas mentionnés dans les canons antiques.